

04 juin 2004 -17:00

Conseil des Ministres du 4 juin 2004

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 4 juin, à partir de 10h00, sous la présidence du Premier Ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 4 juin, à partir de 10h00, sous la présidence du Premier Ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des Ministres a procédé à l'évaluation de l'exécution des décisions prises lors des Conseils des Ministres de deux jours à Gembloux, Ostende et Bruxelles. Toutes les mesures doivent être exécutées pour la fin de l'année, a rappelé le Premier Ministre, étant donné que la relance économique, pour se traduire par plus d'emplois, doit être épaulée par des mesures spécifiques, telles que celles prises lors des "méga-conseils". La procédure demande du temps, a reconnu le Premier Ministre. Treize étapes ont en effet été relevées avant d'aboutir à une exécution complète mais le progrès réalisé est, selon Guy Verhofstadt, considérable : 73 % des décisions prises, tant à Gembloux qu'à Ostende, seront exécutées avant les vacances parlementaires et 61 % des décisions prises au Lambermont seront également exécutées avant ce délai. Les autres décisions progressent normalement. Le Conseil des Ministres a également pris connaissance du rapport de la Banque nationale de Belgique. Dans les prévisions de cette institution, le Premier Ministre voit une confirmation que la croissance économique pourra être plus importante que prévu. Il a notamment mis en exergue l'augmentation de plus du double de la croissance économique par rapport à l'année dernière et l'augmentation des versements anticipés au trésor par les entreprises ainsi que la légère diminution des faillites au mois de mai. Le Conseil des Ministres a par ailleurs discuté du futur de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE), qui constitue un moteur pour la simplification administrative des entreprises. Le Premier Ministre a encore mis l'accent sur les diverses commémorations dans le cadre du 60e anniversaire de la libération (quelques 160 événements). Un site web reprend tous ces événements : www.60ans.be. Guy Verhofstadt a également souligné les importants changements intervenus afin de stimuler la politique scientifique. En ce qui concerne les événements au Congo, et en particulier à Bukavu, le Premier Ministre, le Ministre des Affaires étrangères et le Ministre de la Défense ont confirmé le souhait de la Belgique de participer à l'apaisement entre les différentes parties, de soutenir le processus de discussion et de médiation. Le retour d'instructeurs belges, prévu à la fin de la formation des militaires congolais est simplement maintenu, étant donné que leur mission est terminée.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

04 juin 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 4 juin 2004

Guide méthodologique d'achat de véhicules motorisés

Sur proposition de Mme Freya Van den Bossche, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Consommation et du Développement durable, le Conseil des Ministres a approuvé le Guide méthodologique d'achat de véhicules motorisés à l'usage des administrations fédérales.

Sur proposition de Mme Freya Van den Bossche, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Consommation et du Développement durable, le Conseil des Ministres a approuvé le Guide méthodologique d'achat de véhicules motorisés à l'usage des administrations fédérales.

Ce guide fait suite à la décision du Conseil des Ministres des 20 et 21 mars 2004, de promouvoir l'acquisition, par les administrations fédérales, de véhicules respectueux de l'environnement (*). Le guide a pour objectif d'aider les administrations fédérales concernées à rédiger correctement leur appel d'offre et à choisir au mieux les véhicules afin de respecter ces nouvelles dispositions environnementales.(*)
conformément à la directive européenne 1999/94/CE.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 juin 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 4 juin 2004](#)

Normalisation

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé quatre projets d'arrêtés royaux d'exécution de la loi (*) relative à la normalisation.

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé quatre projets d'arrêtés royaux d'exécution de la loi (*) relative à la normalisation.

Ces projets entraîneront une diminution évidente de la charge administrative pour les parties intéressées au processus de normalisation. Ils donnent corps à un processus radical de décentralisation des travaux techniques de normalisation, processus qui doit accroître de façon substantielle la souplesse du fonctionnement de la normalisation en Belgique. Ils sont transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.(*) du 3 avril 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 juin 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 4 juin 2004

Blanchiment de capitaux

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant adaptation de la liste des organismes soumis à la loi (*) relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et modifiant l'arrêté royal (**) relatif à la composition, à l'organisation, au fonctionnement et à l'indépendance de la cellule de traitement des informations financières.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant adaptation de la liste des organismes soumis à la loi (*) relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et modifiant l'arrêté royal (**) relatif à la composition, à l'organisation, au fonctionnement et à l'indépendance de la cellule de traitement des informations financières.

Le projet vise à ajouter à la liste des organismes soumis à la loi précitée, les spécialistes en dérivés. Outre des modifications techniques, le projet augmente donc le nombre de membres de la cellule, de 6 à 8, et adapte la liste des organismes qui contribuent au budget de fonctionnement de celle-ci. Le projet est transmis au Conseil d'Etat, pour avis dans un délai de cinq jours. (*) du 11 janvier 1993. (**) du 11 juin 1993.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

04 juin 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 4 juin 2004](#)

SPP Politique scientifique

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé la création, au sein du Service public de programmation Politique scientifique (SPP - PS), des fonctions d'encadrement P & O (Personnel et Organisation), Budget et Contrôle de la Gestion et TIC (Technologies de l'Information et de la Communication).

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé la création, au sein du Service public de programmation Politique scientifique (SPP - PS), des fonctions d'encadrement P & O (Personnel et Organisation), Budget et Contrôle de la Gestion et TIC (Technologies de l'Information et de la Communication).

De cette façon, le SPP - PS peut directement exercer ces fonctions d'encadrement, en respectant l'autonomie de gestion accordée aux établissements scientifiques fédéraux. Il est également proposé de transformer le fonction de management N-2 Communication qui dépendra directement du Président. Il est aussi proposé d'élargir le Comité de direction du SPP - PS aux 10 managers N-1 chargés de la direction des 10 établissements scientifiques fédéraux, afin de mener une politique plus coordonnée. Le projet a une incidence budgétaire positive évaluée à environ 50.000 euros par an.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 juin 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 4 juin 2004

Partenariats entreprises-universités

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, et de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé la mise en oeuvre de l'extension de l'exonération du précompte professionnel aux partenariats entre les entreprises et les universités, hautes écoles ou institutions scientifiques.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, et de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé la mise en oeuvre de l'extension de l'exonération du précompte professionnel aux partenariats entre les entreprises et les universités, hautes écoles ou institutions scientifiques.

Le Conseil des Ministres du 16 janvier 2004 a décidé d'étendre à plus de 70 institutions scientifiques, à partir du 1er juillet 2004, la dispense de 50% du précompte professionnel des chercheurs, déjà appliquée depuis le 1er octobre 2003 en faveur des universités et hautes écoles. Il a également décidé d'étendre cette mesure, à partir du 1er janvier 2005, aux entreprises privées dont des chercheurs travaillent dans le cadre de conventions de recherche avec les universités, hautes écoles ou institutions de recherche. Cette mesure permet, en même temps, de progresser dans les domaines suivants :- diminuer le coût de la recherche en Belgique ;- établir un lien entre la recherche en entreprises et la recherche en universités, hautes écoles et établissements scientifiques de recherche;- ancrer les entreprises dans le paysage de la recherche en Belgique. Etant donné que la mesure doit entrer en vigueur le 1er janvier 2005, l'adaptation se fera par le biais de la loi-programme de fin d'année 2004.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

04 juin 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 4 juin 2004

Institutions scientifiques

Sur proposition de M. Didier Reynders, Minsitre des Finances, et de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) portant agréation des institutions scientifiques visées par l'article 385 de la loi-programme du 24 décembre 2002.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Minsitre des Finances, et de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) portant agréation des institutions scientifiques visées par l'article 385 de la loi-programme du 24 décembre 2002.

Ce projet étend la liste des établissements scientifiques qui peuvent bénéficier de l'exonération partielle du précompte professionnel, pour le personnel scientifique qu'ils emploient, aux quatre établissements suivants :- le Centre de Recherches Métallurgiques,- l'Institut de Recherche des Revêtements, Peintures et Encres,- l'Institut belge de la Soudure,- Meurice R&D. Le SPP Politique scientifique et le SPF Finances formaliseront ensemble les critères qui permettront à l'avenir d'actualiser la liste des établissements scientifiques, sur la base de l'Inventaire du Potentiel scientifique. La liste sera soumise à l'avis des Communautés et des Régions.(*) du 4 mai 2004.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

04 juin 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 4 juin 2004](#)

Banque-Carrefour des Entreprises

Sur proposition de MM. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, et Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, de Mmes Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, et Sabine Laruelle, Ministre des Classes moyennes, et de MM. Peter Vanvelthoven, Secrétaire d'Etat à l'Informatisation de l'Etat et Vincent Van Quickenborne, Secrétaire d'Etat à la Simplification administrative, le Conseil des Ministres a approuvé la note relative au plan d'action en vue de doter la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) d'une structure organisationnelle définitive et de permettre son évolution.

Sur proposition de MM. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, et Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, de Mmes Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, et Sabine Laruelle, Ministre des Classes moyennes, et de MM. Peter Vanvelthoven, Secrétaire d'Etat à l'Informatisation de l'Etat et Vincent Van Quickenborne, Secrétaire d'Etat à la Simplification administrative, le Conseil des Ministres a approuvé la note relative au plan d'action en vue de doter la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) d'une structure organisationnelle définitive et de permettre son évolution.

Cette note aborde successivement l'état des lieux, la future structure organisationnelle de la BCE, le développement ultérieur de la BCE et l'évolution de son environnement technique. La BCE doit devenir l'axe central de la simplification administrative pour les entreprises, en permettant notamment aux entreprises débutantes, grâce à une déclaration unique, de régler en trois jours les formalités administratives requises au lancement de l'entreprise. L'exécution des différentes actions prévues dans la note sera réalisée par les Ministres déjà cités. Le Conseil des Ministres a, par ailleurs, approuvé un projet d'arrêté royal portant sur la composition et les modalités de fonctionnement du Comité d'accompagnement de la BCE. Monsieur Christian Vincke, président du Comité exécutif créé par le Conseil des Ministres du 26 septembre 2003 est nommé président du nouveau Comité d'accompagnement. Ce comité sera chargé de traiter les problèmes courants ainsi que les relations entre la BCE et les banques de données extérieures afin notamment d'harmoniser les procédures de transfert et d'attribuer à chacun les responsabilités qui lui incombent dans l'encodage, le transit et l'utilisation des données. Le Comité exécutif est, quant à lui, dissous.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabelaruelle.be>

04 juin 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 4 juin 2004](#)

Déménagement de SPF

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé les projets d'arrêtés royaux concernant le déménagement du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, de la Direction générale "Médicaments" et du Service Santé administrative ainsi que du SPF Sécurité sociale.

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé les projets d'arrêtés royaux concernant le déménagement du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, de la Direction générale "Médicaments" et du Service Santé administrative ainsi que du SPF Sécurité sociale.

Pour les premiers déménagements, un crédit non dissocié de 4.452.000 euros est attribué. Pour le second, le crédit est de 1.262.000 euros. Les déménagements vers Eurostation, bloc II, sont prévus, pour les premiers au cours de la seconde moitié de 2004, pour le deuxième, fin 2004.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 juin 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 4 juin 2004

Initiatives belges à l'étranger

Sur proposition du Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a marqué son accord de financer sur le budget 2004 du SPF Affaires étrangères certaines initiatives en matière de diplomatie préventive, d'aide aux populations victimes de conflits, de respect des droits de l'homme et de consolidation de l'état de droit :

Sur proposition du Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a marqué son accord de financer sur le budget 2004 du SPF Affaires étrangères certaines initiatives en matière de diplomatie préventive, d'aide aux populations victimes de conflits, de respect des droits de l'homme et de consolidation de l'état de droit :

La Belgique mène une politique active en vue de promouvoir les Droits de l'Homme, le renforcement et le rétablissement de l'État de droit, l'aide aux victimes des conflits et la mise en oeuvre d'une politique de diplomatie préventive. Les initiatives suivantes sont proposées à l'appui de cette politique : A l'initiative de Madame la Vice première Ministre et ministre de la Justice : Renforcement de l'État de droit - Colombie : Le projet de " Solidarité Socialiste " vise à renforcer les expériences de justice communautaire dans deux départements de la Colombie, à travers la mise en valeur des conciliateurs communautaires et des juges de paix, le renforcement de l'organisation communautaire, ainsi que la mise sur pied de mécanismes dynamiques et opportuns pour administrer la justice au niveau des communautés. Cette action devrait être approfondie par le biais de formations qui recyclent les initiatives de base des communautés.

Promotion de la démocratie - RDC : Afin d'encourager les investisseurs et de relancer le développement économique, le projet de " l'Union pour la défense de la Presse Libre et association des Editeurs des Journaux indépendants du Katanga " vise à renforcer les capacités des journalistes de la région en termes d'enquête et d'investigation et à compléter leur formation pour assurer une meilleure couverture des processus électoraux. Un séminaire de formation de journalistes de la presse libre et indépendante du Katanga sera organisé et 60 journalistes de la presse écrite privée et indépendante bénéficieront de cette formation.

Promotion de la Paix - RDC : Cette proposition du " Centre de recherche et d'Appui aux initiatives de Paix (CRAIP) " vise à mettre en place un réseau des femmes leaders en RDC et dans les pays avoisinants pour impliquer les femmes dans le processus de paix. Une Conférence des femmes pour la paix dans la région des Grands Lacs sera organisée au Parlement de Lubumbashi. L'objectif est de mobiliser les femmes leaders de la région pour que leur voix soit entendue lors de la Conférence internationale pour la paix dans la région des Grands Lacs.

Renforcement de l'État de droit - RDC : " Solidarité des Femmes juristes du Katanga (SOFEJUR) " propose d'organiser un atelier de réflexion sur la redynamisation de l'outil judiciaire à destination des étudiantes en droit de la région du Katanga avec l'objectif de contribuer à une meilleure administration de la justice et de renforcer la lutte contre l'impunité et contre les violences faites aux femmes. Cet atelier sera organisé durant 3 journées et les responsables prévoient 100 participants.

Démocratisation culturelle - RDC : La troupe théâtrale " Mufwankolo " mettra

en scène un spectacle destiné à sensibiliser le public à la lutte contre la fraude, la corruption, l'impunité et à promouvoir une justice équitable. Il comporterait plusieurs sketches liés aux thématiques ci-dessus. Le spectacle sera présenté à 10 reprises dans divers lieux de la province du Katanga. La tournée devrait durer environ 25 jours.

Renforcement de l'État de droit - Afrique Centrale : Dans le cadre de l'organisation d'une Conférence internationale sur l'Afrique centrale le " Centre National de Coopération au Développement (CNCD) " mobilisera les acteurs de la société civile belge actifs en Afrique centrale dans des actions de promotion de la justice et de la lutte contre l'impunité. Il appuiera la mise sur pied d'un réseau informel d'acteurs belges, européens et d'Afrique centrale. Il apportera son soutien à la mise sur pied d'ateliers et de séminaires nationaux et d'un forum régional traitant de ces thématiques. Des actions de sensibilisation sont prévues dans les écoles et au sein de l'opinion publique en Belgique.

Promotion de la Paix - RDC : La " Fondation Louis de Brouckère " organisera en collaboration avec la " la Fondation Jean Jaurès " un séminaire d'appui au processus de transition démocratique en RDC. Il réunira 200 cadres congolais provenant des différents partis politiques et de la société civile. Il y aura un échange d'expérience sur la décentralisation avec l'aide et la participation de plusieurs personnalités politiques européennes, africaines et d'Amérique Latine, avec pour objectif de favoriser l'instauration d'un climat de confiance entre des acteurs de la transition et de les aider à tisser des liens de coopération entre eux.

Renforcement de l'État de droit - RDC : En vue d'assurer la mise en Suvre des droits économiques et sociaux par les entreprises via leur responsabilité sociale " RSE ", " Groupe One " réalisera une étude en RDC avec une: analyse de la législation, de la jurisprudence et de la mise en pratique en matière de responsabilité sociale des entreprises. Cette étude s'inscrit dans un projet plus large incluant des études similaires en Belgique, dans des pays européens et un colloque qui devrait être organisé en RDC, à la suite de cette étude.

Renforcement de la démocratie - EUROMED : Dans le cadre de la mise en place d'une " Plate-forme non-gouvernementale élargie pour le " Forum civil Euromed ", le " Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme " et ses partenaires souhaitent organiser un processus de réflexion approfondi sur le rôle de la société civile euro-méditerranéenne et renforcer son action auprès des gouvernements euro-méditerranéens. Les priorités de la plate-forme sont la réformation du forum civil et la consolidation du processus de mise en place d'une interface entre les acteurs de la société civile euro-méditerranéenne et les pouvoirs publics.

Promotion des Droits de l'Homme - Turquie : La " Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) " envoie une mission internationale en Turquie avec l'objectif de renforcer la capacité d'action des ONG nationales de défense des Droits de l'Homme dans leur activité en vue de la ratification et de la mise en Suvre du Statut de la Cour Pénale internationale. La mission aura aussi pour action un processus de formation et de sensibilisation des ONG.

Promotion des Droits de l'Homme - Tunisie : Le " Comité pour le respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie " mettra en place un Centre d'études et de documentation sur les Droits de l'Homme en Tunisie et organisera 4 rencontres annuelles sur des thèmes prioritaires : bilan de l'Accord d'Association Union Européenne-Tunisie, administration de la Justice, réflexion en vue d'une mise en Suvre séculière des dispositions du code du statut personnel tunisien et la lutte contre la mal gouvernance et la corruption.

Promotion de la Paix - Moyen-Orient : Le projet de " Juzoor (Foundation for Health and Social Development) " vise à prendre en charge les femmes palestiniennes confrontées à la perte d'un proche (époux, enfant) durant la deuxième Intifada, à les aider à surmonter les effets psychologiques de ces événements et à se tourner vers des options constructives pour leur avenir et celui de leur famille. Les responsables mettront un programme de formation en place dans les régions les plus affectées par la situation: Naplouse, Jenine et Hébron. Après avoir été formées, un

groupe ressource de femmes partageant la même expérience entreprendra de travailler avec un nombre élargi de femmes.

Promotion de la Paix - Moyen-Orient : " L'Université de Tel Aviv " invite 50 lycéens venus des villes de développement et des communautés défavorisées du pays, Juifs et Arabes, qui passeront 3 mois ensemble et suivront les cours à l'Université ; l'accent est mis sur des thèmes liés au droit et à l'éthique.

Promotion de la Paix - Moyen-Orient : 10 jeunes Palestiniens et 10 jeunes Israéliens seront invités par la " Coordination nationale d'action pour la paix et la démocratie (CNAPD) " pour un séjour de 5 jours en Belgique, afin de débattre ensemble des conditions nécessaires à la résolution du conflit et rencontrer divers acteurs de la société civile en Belgique. Ils rencontreront des jeunes Belges afin de les impliquer dans la complexité des problématiques liées au conflit au Proche-Orient, au rôle que les jeunes des deux sociétés devraient jouer pour déboucher sur une approche pacifique. En outre, ils s'attacheront, une fois rentrés chez eux, à diffuser auprès de jeunes de leurs communautés respectives l'expérience qu'ils auront vécue en Belgique.

Promotion des Droits de l'Homme - Moyen-Orient : " Avocats sans frontières " organisera un séminaire à Bruxelles réunissant 15 avocats palestiniens et 15 avocats israéliens de manière à mettre en réseau et renforcer le cas échéant les réseaux existants entre avocats actifs dans des dossiers concernant le conflit. Dans la suite de ce projet, ASF envisage d'installer une mission permanente à Jérusalem-Est.

Promotion de la Paix - Moyen-Orient : La " Fondation Heinrich Böll " souhaite établir une Commission internationale de femmes qui sera un organisme représentatif avec un statut reconnu par les partenaires aux négociations et leurs interlocuteurs internationaux. Elle aura pour objet de développer une approche sensible à la perspective du genre dans la résolution du conflit israélo-palestinien. Ce projet est développé dans le cadre du suivi du vote unanime par le Conseil de Sécurité de l'ONU de la Résolution 1325. D'autre part, les projets suivants sont également adoptés :

Promotion des Droits de l'Homme - Europe : Un projet de la " Fondation pour la Solidarité " vise à réunir des représentants d'associations de la société civile et du monde académique, disséminés dans 5 pays de l'Union européenne - Belgique, Espagne, Italie, Autriche, Hongrie - et des représentants de la société africaine et méditerranéenne - République démocratique du Congo, Sénégal, Maroc - en vue de mettre en évidence de façon concrète et effective et de définir le rôle futur et essentiel de la Société civile dans l'Europe de demain, au travers du nouveau concept juridique qu'est la Démocratie participative. Le projet prévoit l'organisation de 3 séminaires (Glasgow, Budapest, Tolède) de réflexion sur le " principe de démocratie participative " et d'une conférence internationale à Bruxelles qui doit conclure les travaux des participants à l'échelle régionale.

Promotion de la Démocratie - Belgique : Le projet a pour but d'apporter aux enfants, par le biais de l'enseignement, des valeurs humanistes et une conscience historique. Une lecture collective des événements de la Shoah peut y contribuer. C'est pourquoi un séminaire sera organisé au Yad Vashem (l'Institut Commémoratif des Martyrs et des Héros de la Shoah - Israël) en collaboration avec " Classroom of Difference " qui est coordonné, en Communauté française, par la " Cellule d'Education Interculturelle du CIFUFUL " et en Flandre par la VZW Agora. Douze enseignants issus de la Communauté française et douze enseignants de la Communauté flamande (et les deux coordinatrices du projet) participeront au séminaire.

Renforcement de l'État de droit - Bosnie-Herzégovine : Le Conseil des Ministres du 7 février 2003 a approuvé, à la demande du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, le détachement de Monsieur Guy Van Craen, Président de la Chambre près la Cour d'appel d'Anvers, à la Cour d'Etat de Bosnie-Herzégovine. Cette cour joue un rôle important contre la criminalité organisée et la corruption. Il est maintenant proposé de prolonger ce détachement pour un an, du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 juin 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 4 juin 2004](#)

Titres-services

Sur proposition de M. Frank Vandenbroucke, Ministre de l'Emploi et des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) concernant les titres-services.

Sur proposition de M. Frank Vandenbroucke, Ministre de l'Emploi et des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) concernant les titres-services.

Le projet prévoit les modifications suivantes :- l'adaptation de la définition d'une centrale pour les personnes moins mobiles ;- la précision des conditions pour l'application du système du chômage temporaire pour des raisons économiques dans le cadre des titres-services ;- la demande aux entreprises agréées de fournir à l'ONEm des données concernant les travailleurs titres-services ;- l'augmentation de l'intervention de l'Etat par titre-service. Celle-ci passe de 13,27 euros à 14,80 euros.(*) du 12 décembre 2001

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 juin 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 4 juin 2004

Carrière du niveau A

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé, après négociation syndicale, le projet d'arrêté royal relatif à la carrière du niveau A des agents de l'Etat.

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé, après négociation syndicale, le projet d'arrêté royal relatif à la carrière du niveau A des agents de l'Etat.

Au cours des derniers mois, la Ministre de la Fonction publique s'est consacrée à la modernisation des carrières de niveau B, C et D, pour lesquelles toute une série de mesures ont déjà été prises. Ce travail, naturellement, se poursuit. La réforme de la carrière A constitue une des priorités de la Ministre, puisqu'elle rencontre son objectif de poursuivre la modernisation de l'Administration fédérale en garantissant l'objectivité dans l'accès aux postes et aux promotions et en offrant aux agents des perspectives de carrières répondant à leurs aspirations et rémunérées de manière équitable.

QUELS SONT LES GRANDS PRINCIPES DE LA NOUVELLE CARRIERE DE NIVEAU A ?

Le premier principe est la répartition de l'ensemble des fonctions de niveau 1 en une vingtaine de " filières de métiers ". Qu'est-ce qu'une " filière de métiers " ? Il s'agit d'un groupe de fonctions nécessitant de posséder un domaine de connaissance déterminé permettant d'exercer une activité. En son sein, différents niveaux, appelés classes de métiers, peuvent être distingués. Exemples : les filières de métiers P&O, ICT, Fiscalité, ... Quant à la classe, elle regroupe les fonctions ayant un niveau de complexité, d'expertise technique et de responsabilités comparables. Il y a cinq classes, de A1 à A5. Le second principe est la double possibilité d'évolution dans la carrière. L'agent peut évoluer de façon horizontale : il passe d'une échelle de traitement à une autre au sein d'une même classe. Cette progression est basée sur le développement des compétences et la réussite de formations certifiées. Ces formations ouvrent, selon le cas, le droit à une allocation de compétences ou à une promotion barémique. L'évolution peut également se réaliser de manière verticale : on passe d'une classe de métiers à une autre. Ces changements de classe sont octroyés par le Comité de direction, à partir de la description de la fonction déclarée vacante et après examen des titres et mérites des candidats. Pour les contractuels, les formations certifiées ouvrent le droit à une allocation de compétences dans la première échelle de traitement des première et troisième classes de métiers. Le troisième principe est la prise en compte de certaines anciennetés négligées dans le système actuel. Ainsi, lorsqu'un contractuel devient statutaire, l'ancienneté acquise comme contractuel dans la même filière de métiers sera prise en compte pour lui permettre d'avancer plus rapidement dans sa filière de métiers. Par ailleurs, pour tous les agents, l'ancienneté acquise dans le privé pourra être prise en compte pour la fixation de l'ancienneté pécuniaire si elle est pertinente par rapport à la fonction exercée. Il est évident que cette mesure est d'application pour les nouvelles entrées en service dans la nouvelle carrière A et sans effet rétroactif. Le quatrième principe est la carrière garantie. La nouvelle carrière de niveau A prévoit que chaque agent bénéficie au minimum d'une carrière barémique garantie (sans allocation de

compétences) allant de l'échelle A11 (recrutement) à l'échelle A12. COMMENT SE REALISERA CETTE INTEGRATION DANS LA NOUVELLE CARRIERELors du " basculement " vers la nouvelle carrière, les agents seront intégrés dans la nouvelle carrière en fonction de leurs rang et échelle de traitement actuels. Il s'agit donc d'une intégration horizontale, avec maintien de l'ancienneté pécuniaire. Dans la majorité des cas, les nouvelles échelles de traitement seront supérieures aux échelles actuelles. Combiné avec les mesures linéaires déjà prises (1 % d'augmentation du salaire brut annuel au 1er janvier 2003 et augmentation du pécule de vacances à 92 % du salaire mensuel brut en 2005), ce passage vers la carrière A représente une amélioration sensible de la rémunération des fonctionnaires de niveau 1. Dans une seconde phase, chaque agent se verra attribuer une classe de métiers. C'est à ce moment que le principe de valorisation des compétence entrera en vigueur.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 juin 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 4 juin 2004](#)

Investissements publics 2004

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget, le Conseil des Ministres a approuvé la libération, pour la période avril-juin 2004, d'une deuxième tranche de 25 % pour les départements et pour la régie des Bâtiments, calculée sur la base des crédits budgétaires 2004

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget, le Conseil des Ministres a approuvé la libération, pour la période avril-juin 2004, d'une deuxième tranche de 25 % pour les départements et pour la régie des Bâtiments, calculée sur la base des crédits budgétaires 2004

Les crédits d'engagement relatifs au programme fédéral des investissements publics sont libérés par tranches périodiques de trois mois, selon un pourcentage de 25% par tranche. Seuls les crédits d'engagement des départements sont concernés pour la libération du programme des investissements et les pourcentages de libération sont cumulatifs.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 juin 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 4 juin 2004](#)

Le suivi de Gembloux - Ostende

Le suivi de Gembloux - Ostende en pdf.

Le suivi de Gembloux - Ostende en pdf.

Le suivi de Gembloux - Ostende en pdf.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe